

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 03689

⑤4 Cartouche destinée au conditionnement et à l'application de mastic ou de produits similaires.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. ³). E 04 F 21/30; B 65 D 47/34, 51/18.

⑫2 Date de dépôt..... 20 février 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 27-8-1982.

⑦1 Déposant : Société anonyme dite : LINCRUSTA, résidant en France.

⑦2 Invention de : Pierre Jean Riboud.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Claude Boivin,
9, rue Edouard Charton, 78000 Versailles.

CARTOUCHE DESTINEE AU CONDITIONNEMENT ET A L'APPLICATION
DE MASTIC OU DE PRODUITS SIMILAIRES.

Il est connu de conditionner le mastic dans une cartouche cylindrique, en carton ou en matière plastique dont l'une des extrémités est munie d'un fond serti solidaire d'une canule conique et qui est fermée, à son autre extrémité par un fond mobile propre à former
5 piston. Pour utiliser le mastic, on coupe la canule et on repousse le piston; la canule étant conique, la hauteur de coupe détermine la section de sortie qui peut ainsi être choisie à volonté.

Ces cartouches présentent plusieurs inconvénients. Lorsque la canule est coupée, on peut augmenter la section de sortie du mastic
10 si cela est nécessaire pour une autre application, en recoupant la canule; mais on ne peut diminuer cette section de sortie. Par ailleurs, si les produits conditionnés contiennent des solvants très volatiles ou sont sensibles à l'humidité, il est nécessaire d'ajouter au fond solidaire de la canule une pellicule fermant la cartouche
15 de manière étanche, afin d'éviter, lors du remplissage de la cartouche, que le produit ne pénètre à l'intérieur de la canule. La pose de cette pellicule qui se fait après la mise en place de la canule, est très délicate. Enfin, lors du stockage, la présence de la canule augmente notablement l'encombrement de la cartouche.

20 La présente invention a pour objet une cartouche pour mastic ou produit de consistance analogue qui remédie à ces inconvénients.

La cartouche selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle est fermée par une pellicule d'étanchéité, à son extrémité opposée au piston, et en ce qu'elle est associée à une canule indépendante
25 qui est venue de moulage avec une embase propre à être emboîtée sur l'extrémité de la cartouche.

Pour utiliser la cartouche, il suffit de perforer la pellicule, par exemple à l'aide de la canule, de monter cette canule sur la cartouche, et de la couper à la hauteur désirée. L'application du produit contenu dans la cartouche se fait en général à l'aide d'un pistolet qui comporte un berceau supportant la cartouche et un poussoir
30 propre à repousser le fond mobile de la cartouche. Ce berceau maintient en place l'embase de la canule malgré la pression exercée inté-

rieurement sur cette embase par le produit refoulé à l'extérieur par l'intermédiaire de la canule. Mais si on le désire, on peut assurer une solidarisation de l'embout sur la cartouche en faisant tourner cet embout. Sous l'effet du frottement et de l'échauffement qui en résulte, la face interne de la collerette de l'embout fond localement et se soude ainsi à la cartouche.

L'embase peut porter sur sa face opposée à la couche une partie formant trépan. Lors de la mise en place de la canule sur la cartouche, ce trépan perce automatiquement la pellicule d'étanchéité de sorte qu'il n'est pas nécessaire de procéder préalablement à cette opération.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, deux modes de réalisation de la cartouche selon l'invention avec référence au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 est une vue en perspective de la cartouche et de sa canule, dans un premier mode de réalisation,

La Figure 2 est un schéma montrant l'utilisation de la cartouche,

La Figure 3 représente en perspective un détail d'un second mode de réalisation.

A la Figure 1 on voit une cartouche 1 qui est fermée à sa partie supérieure par une pellicule 2 légèrement en retrait par rapport à la tranche de la cartouche et dans le fond de laquelle est monté un piston coulissant 3. La pellicule 2 comporte une collerette extérieure 2a qui est fixée sur la paroi de la cartouche.

La cartouche 1 est associée à une canule 4, en matière plastique, faisant corps avec une embase 5. Celle-ci comporte à sa périphérie un bourrelet annulaire 6 dont la section est en U renversé et qui peut s'emboîter sur la tranche supérieure de la cartouche, sur la collerette 2a. La canule 4 peut éventuellement être biseautée comme indiqué en 4a.

Pour utiliser la cartouche, il suffit de percer la membrane 2 à l'aide de l'extrémité 4a de la canule, d'adapter la canule 4 sur la cartouche et de placer l'ensemble dans un pistolet représenté en 7 à la Figure 2. Ce pistolet comporte un berceau 8 semi-cylindrique

dont les dimensions correspondent à celles de la cartouche et qui est fermé à l'une de ses extrémités par une paroi 9 munie d'une ouverture radiale pour le passage de la canule 4. Un poussoir 10 fixé à une tige 11 est monté coulissant dans le berceau 8; la tige 11
5 comporte des cannelures 12 sur une partie de sa périphérie et peut être déplacée de manière connue en soi par une poignée 13 articulée en 14 sur le berceau, un cliquet non représenté est en prise avec les cannelures de la tige 11 empêchant le recul de cette tige.

On découpe alors la canule 4, comme indiqué en 15, de façon que
10 l'orifice de la canule présente la section désirée pour le filet de mastic. La manoeuvre de la poignée 13 déplace le poussoir 10 qui repousse le piston 3 de sorte que le mastic, ou autre produit, est refoulé à l'extérieur de la cartouche.

Au lieu de percer la pellicule 2, on peut également la retirer,
15 la pellicule étant alors avantageusement munie d'une patte d'arrachage 2b.

Dans le mode de réalisation de la Figure 3, l'embase 5 comporte sur sa face opposée à la canule, un trépan creux 16 de sorte que la mise en place de la canule sur la cartouche assure automatiquement
20 le perçage de la membrane 2, comme indiqué en 2c.

La canule étant indépendante de la cartouche peut être réutilisée plusieurs fois. Si on désire diminuer la section de sortie de la canule, il suffit de la remplacer par une canule non coupée et de la couper à la hauteur correspondant à la section de sortie désirée. Le
25 stockage des cartouches se faisant sans canule nécessite un volume réduit.

Si on le désire on peut solidariser la canule et la cartouche en faisant tourner l'embase 5. La paroi interne de la face extérieure du bourrelet 6 fond superficiellement et se colle sur la collerette
30 2a.

Il va de soi que la présente invention ne doit pas être considérée comme limitée aux modes de réalisation décrits et représentés, mais en couvre, au contraire, toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

1. - Cartouche destinée au conditionnement et à l'application du mastic ou d'un produit de consistance analogue et fermée, à l'une de ses extrémités par un fond mobile propre à former piston, caractérisée en ce qu'elle est fermée par une pellicule d'étanchéité 2, à son extrémité opposée au piston 3, et en ce qu'elle est associée à une canule 4 indépendante qui est venue de moulage avec une embase 5 propre à être emboîtée sur l'extrémité de la cartouche.
2. - Cartouche selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'extrémité 4a de la canule 4 est biseautée.
3. - Cartouche selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'embase 5 porte sur sa face opposée à la canule une partie 16 formant trépan.
4. - Cartouche selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'embase 5 porte, à sa périphérie, un bourrelet annulaire 6 de section en U renversé.

